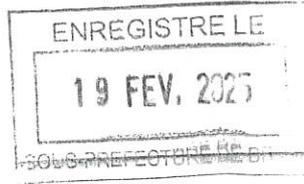


② FDEE le 12 02 2025



Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt cinq et le 10 du mois de février à 19 heures 30 , le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 14 (3 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, Pierre MACHE, Stéphanie CISCARD, Marie-Laure LEGER, Emmanuelle DUPUY, Murielle GENTE, Stéphane LARCIER, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD, Stéphane FARGE, Nicolas TARDIF

MEMBRES ABSENTS : Dominique DEVILLERS (pouvoir Christophe CARON) Isabelle SEGUY (pouvoir Nicolas TARDIF) Isabelle VIRONDEAU (pouvoir S. CISCARD) Alexandre TRONCHE .

Secrétaire de séance : Stéphanie CISCARD

Date de convocation : 2 février 2025

DELIBERATION N° 2025.15 Participation 2025 fédération départementale d'électrification et d'énergie 19

La Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze a transmis aux services de l'Etat sa délibération fixant le montant de la contribution de chacune de ses communes membres. La quote-part pour la commune de MEYSSAC au titre des dépenses de la FDEE19 s'élève pour l'année 2025 à 3786.00 €.

Deux possibilités sont offertes par le CGCT :

- La mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la somme fixée par le syndicat (participation fiscalisée)
- L'inscription budgétaire de cette participation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité souhaite que cette participation soit mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés.

Pour extrait conforme

Le maire
Christophe CARON



Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

